

**economie.gouv.fr**Le portail de l'Économie, des Finances,
de l'Action et des Comptes publics[Afficher le menu du portail](#)[Accueil du portail](#) › [TRACFIN](#) › [Tracfin signe une convention de partenariat avec le CNGTC](#)CELLULE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Tracfin signe une convention de partenariat avec le CNGTC

26/07/2018

Le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC) et Tracfin ont signé, jeudi 26 juillet 2018, une convention de partenariat relative à la mise en oeuvre d'actions communes en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.



Sophie Jonval, présidente du CNGTC, et Bruno Dalles, directeur de Tracfin

Dans ce cadre, Tracfin mettra à disposition du CNGTC son expertise aux fins de sensibilisation des greffiers des tribunaux de commerce sur les opérations financières atypiques et sur les risques liés aux circuits financiers clandestins.

Un soutien à l'utilisation de la plateforme dématérialisée ERMES sera également mis en place.

Pour sa part, le CNGTC mettra en oeuvre un plan de sensibilisation des greffiers des tribunaux de commerce sur les missions de Tracfin et les typologies de blanchiment de capitaux, de fraudes aux finances publiques ou de financement du terrorisme susceptibles d'être détectées par les greffiers des tribunaux.

